

2014- 2017

Programme de législature
Plan financier



1. MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT	4
2. ÉTAT DES LIEUX	6
3. VISION STRATÉGIQUE	10
• Un territoire unique – partie active de plus vastes espaces	11
• Trois principaux défis	13
4. CINQ AXES STRATÉGIQUES	18
• Création et innovation	19
• Production et circulation des richesses	20
• Attractivité territoriale	22
• Rayonnement	23
• Approche nouvelle de l'État	24
5. MESURES PHARES	28
• Les impondérables	30
• Les ambitions politiques	32
• Les choix ou économies nécessaires	37
6. PLAN FINANCIER	42
7. CONCLUSION	54





1. MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT

Confiance et détermination. Maîtres-mots d'une législature nouvelle.

Aller de l'avant avec conviction. Restaurer l'image et la crédibilité. Reprendre une place de choix dans le concert des régions, des cantons. Rayonner.

En 2014, nous célébrons les 200 ans du rattachement de Neuchâtel à la Confédération. Belle occasion de se rappeler que notre canton est chargé d'histoire. Que, même pris dans la tourmente, il a su rebondir. Qu'au fil des siècles, il a fait siennes des valeurs qui ont fondé son essor. L'ouverture, la modernité, la solidarité, le travail, d'autres encore. Des valeurs plus actuelles que jamais.

Un Programme de législature ne doit pas se résumer à une liste de vœux, aussi sympathiques et sincères soient-ils. Mais que l'épreuve du temps et la réalité des exercices budgétaires risquent de transformer en peau de chagrin. Un Programme de législature, c'est un état d'esprit. L'expression d'un potentiel et de besoins. Une vision responsable.

« Hier nous pouvions encore partir du passé pour juger le présent et même l'avenir. Aujourd'hui, nous devons partir de l'avenir. »

Denis de Rougemont

Une large consultation a précédé l'établissement du présent document. Celui-ci donne avant tout un cap. Il contraint à s'interroger sur le rôle que notre canton peut et doit jouer au sein du pays. Il met en exergue la nature des relations à promouvoir entre le citoyen et l'État, ainsi que les synergies à développer avec les communes et les régions. Il ouvre le débat sur les fonctions prioritaires et les structures de l'État. Notre Autorité entend ainsi rendre accessibles et lisibles les orientations qu'elle propose pour Neuchâtel. Nous avons la ferme conviction que le canton peut à nouveau susciter attrait et respect, qu'il peut stimuler davantage la curiosité et la créativité.

Le Programme de législature est l'une des références sur lesquelles le Conseil d'État entend bâtir son action. Avec confiance et détermination.

Neuchâtel, mai 2014

2. ÉTAT DES LIEUX

À fin 2013, le canton de Neuchâtel comptait un peu plus de 176.000 habitants. La croissance démographique enregistrée par l'ensemble des régions traduit un regain d'attractivité et contribue au dynamisme cantonal.

Neuchâtel, pôle naturel de l'Arc jurassien, offre une **situation géographique** particulière. Saisi entre lac et montagnes, parcouru par quelques vallons, il présente un précieux **patrimoine naturel et culturel**. Plus largement, c'est un territoire entouré par des pôles économiques, démographiques et administratifs de premier ordre, tels que Genève, Lausanne, Bâle, Berne ou encore Besançon du côté français. La proximité de tels espaces représente une opportunité pour Neuchâtel, grâce au nombre de partenaires potentiels de qualité, autant qu'elle constitue une menace de marginalisation si notre canton n'affirme pas un positionnement clair envers ces grands voisins.

L'économie neuchâteloise est principalement basée sur l'exportation et fait preuve d'un dynamisme certain. Malgré sa petite taille, notre canton apporte en effet une contribution significative à l'excédent commercial de la Suisse. Focalisée dans le secteur horloger et les technologies de haute précision, l'industrie régionale est fortement exposée aux aléas de la conjoncture. Mais le formidable héritage dont bénéficie notre canton dans ces domaines, ainsi que la densité exceptionnelle du tissu industriel régional, font de Neuchâtel une place économique compétitive sur la scène internationale dans ses domaines de spécialisation.

Cette identité industrielle permet au canton de cultiver un **savoir-faire technologique** et des **compétences de pointe** dans les microtechniques. De plus, Neuchâtel concentre une très large offre de formations délivrées au sein de hautes écoles et université et la région abrite des centres de

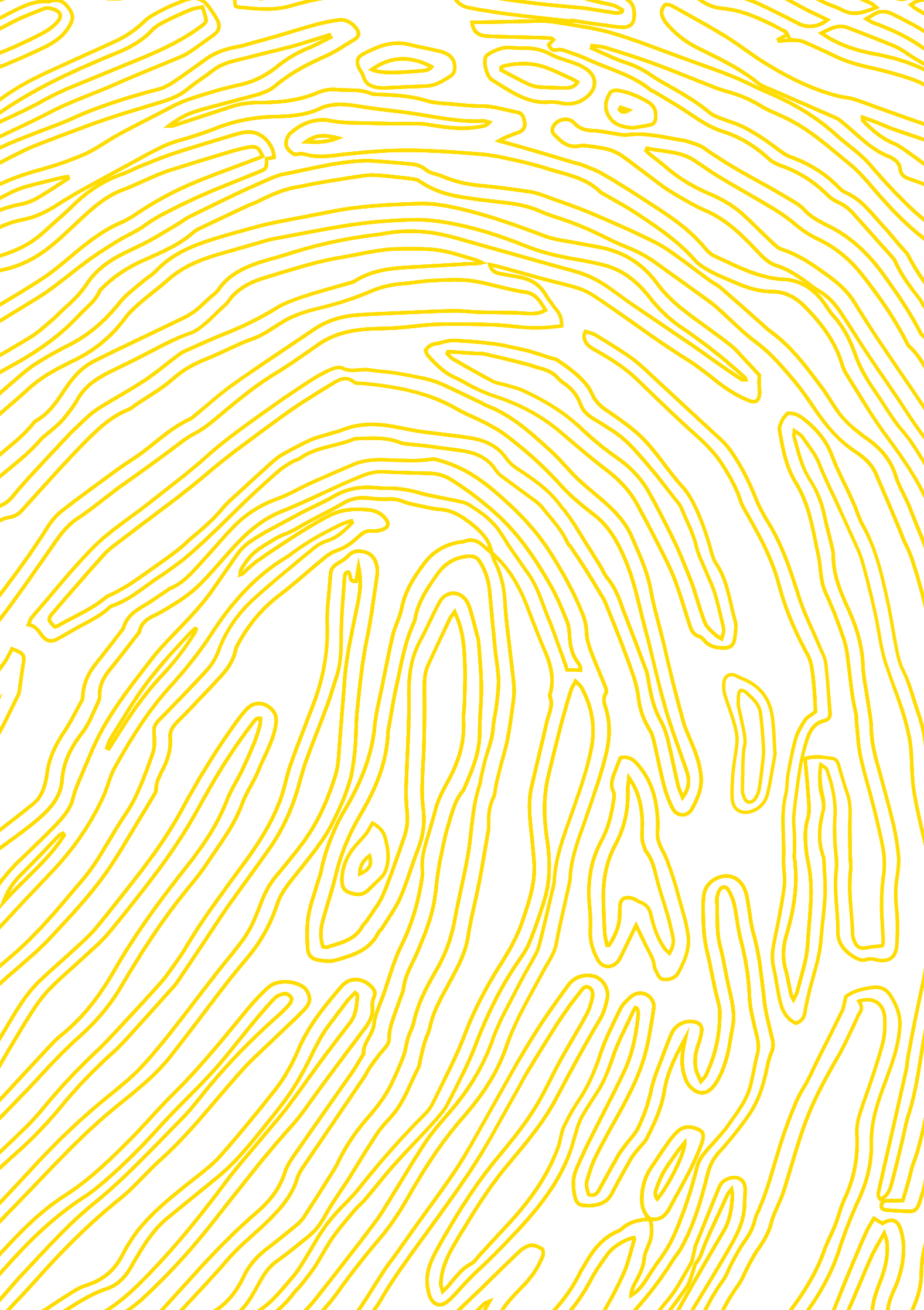
recherche de renommée internationale. Cette concentration d'instituts et d'entreprises orientés vers l'innovation et les technologies du futur, couplée à la qualité des acteurs locaux de la sous-traitance, font de notre canton l'un des meilleurs lieux sur la planète non seulement pour innover, mais également pour transformer l'idée en produit. C'est clairement là que se trouve la plus grande force du canton de Neuchâtel pour se positionner à l'échelle suisse et internationale.

Quant à la situation des **finances publiques**, elle reste préoccupante malgré les améliorations enregistrées depuis 2005. Cela notamment en raison des investissements importants que doit consentir le Canton. La recapitalisation de la Caisse de pensions, le retard accumulé dans l'entretien du patrimoine bâti de l'État et des infrastructures auront une grande influence sur les budgets à venir. À cela s'ajoutent plusieurs **réformes institutionnelles indispensables** au développement de Neuchâtel. Cette situation limite fortement la marge de manœuvre des politiques publiques et implique une dépendance importante du canton envers la péréquation intercantonale.

Au surplus, des tendances lourdes affectent la **cohésion cantonale**. Les taux de chômage, d'aide sociale et de divorce sont parmi les plus élevés de Suisse et contribuent aux fractures qui existent au sein de la population. La confiance des citoyens envers les autorités est ébranlée et doit être restaurée.

C'est en s'appuyant sur ses atouts exceptionnels et en fédérant toutes ses forces que notre canton pourra surmonter les difficultés, comme il s'en est déjà montré capable à maintes reprises par le passé. Neuchâtel retrouvera alors le chemin d'un développement qui profite à toutes et tous et auquel chacun contribue.





3.

VISION

STRATÉGIQUE

Un territoire unique – partie active de plus vastes espaces

En Europe et en Suisse, les frontières s'estompent et les grands centres urbains concentrent de plus en plus les ressources matérielles, financières et humaines. Dans cet environnement, un petit canton tel que **Neuchâtel doit se repenser, réinventer la contribution qu'il veut apporter aujourd'hui et demain à la prospérité de la Suisse et redéfinir les conditions de vie qu'il veut offrir à ses citoyennes et citoyens.**

En préparant son Programme de législature 2014-2017, le Conseil d'État s'est interrogé sur la pertinence d'un modèle de développement cantonal traditionnel, pensé pour lui-même, qui considère l'espace neuchâtelois comme une entité en soi, complète et autonome.

À l'opposé, il a évalué aussi l'opportunité d'un modèle de développement de type satellitaire et résidentiel, qui prendrait acte de l'influence croissante de l'Arc lémanique et des autres métropoles voisines. Un modèle considérant que la richesse se créera de plus en plus en-dehors de nos frontières et qui abandonnerait donc des pans entiers de politiques et d'infrastructures publiques pour miser exclusivement sur une logique de captation plutôt que de production des richesses.

La vision stratégique du gouvernement se situe entre ces deux modèles.

D'un côté, **Neuchâtel ne peut plus être considéré comme un espace fermé et se suffisant à lui-même.** Tous les domaines d'activités attestent de l'insertion de notre canton

dans des espaces plus vastes et de l'influence de nos voisins sur notre propre développement. La situation des finances publiques illustre d'ailleurs les efforts démesurés que le Canton consent pour faire supporter, par une population restreinte, l'ensemble des prestations qu'un État moderne se doit d'offrir.

D'un autre côté, le fédéralisme helvétique, fondé sur la coopération et la contribution de chacun au bien commun, plaide à l'évidence pour que **Neuchâtel continue, dans des domaines bien spécifiques, de prétendre à un rôle moteur.**

Territoire aux qualités remarquables, entretenues et préservées, terre de création et d'innovation culturelle, économique et sociale, terreau microtechnique à l'origine d'une dynamique favorable de l'emploi, où se produit une part non négligeable de la richesse du pays, notre canton dispose d'atouts qui lui permettent d'affirmer une identité propre, d'envisager sa prospérité et d'assurer les conditions de son attractivité. C'est même sa responsabilité de le faire, au profit de la Suisse.

Pour y parvenir, **Neuchâtel doit reconnaître qu'il n'est qu'une partie d'un espace plus vaste**, que ce soit la Métropole helvétique ou l'Arc jurassien franco-suisse. Il doit faire confiance aux talents de ses voisins et accepter par conséquent que la prospérité de la Suisse dépend bien plus de la capacité du pays à les combiner que des velléités de les opposer.

À l'intérieur de ses frontières aussi, Neuchâtel surmontera ses rivalités en considérant qu'il ne forme qu'**un seul espace composé de quatre régions (Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) aux rôles et spécificités complémentaires.**

« Une bande de sapins, une bande de vignoble, cousues à la main par l'Histoire. »

Description du canton de Neuchâtel

par Charles-Ferdinand Ramuz

Un seul espace, telle est la lecture de notre territoire que le gouvernement entend progressivement promouvoir et sur laquelle il envisagera les réformes qu'il proposera sur le plan institutionnel. En outre, l'État doit pouvoir s'appuyer sur des communes plus fortes, issues des fusions réalisées ou à venir, et en mesure de collaborer avec ou au sein de l'agglomération.

Enfin, le Conseil d'État juge indispensable de **redéfinir les rôles prioritaires de l'État** et la nature des relations à l'État que l'on entend promouvoir.

Il paraît en effet essentiel de rappeler qu'une collectivité ne progresse que si elle est capable aussi de **stimuler la responsabilité et l'initiative** – tant individuelles que collectives –, de **libérer les énergies créatrices** et d'adapter son fonctionnement à l'évolution de son environnement.

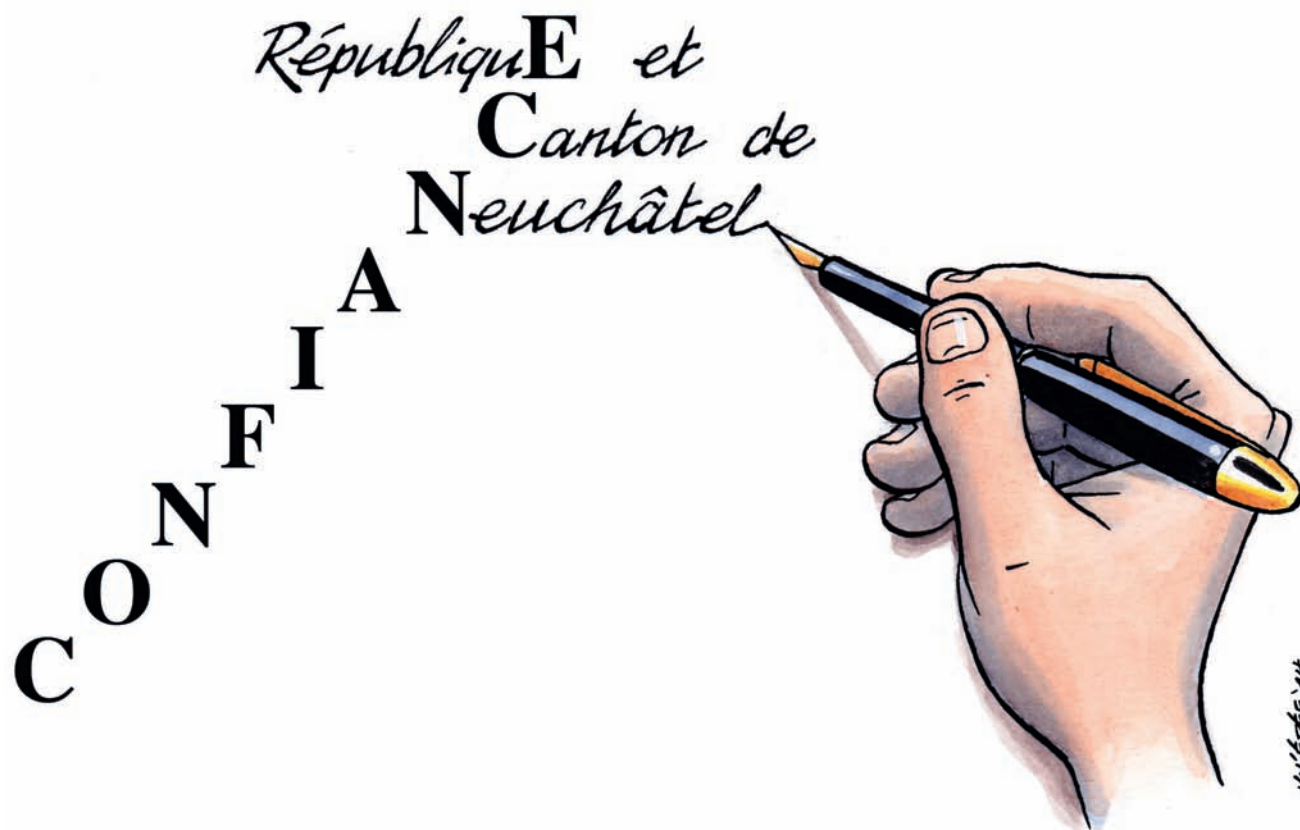
C'est fort de cette conviction que le gouvernement entend proposer des réformes institutionnelles, réaménager les prestations de l'État et construire l'évolution des relations entre l'État et ses partenaires institutionnels, la fonction publique et les citoyennes et citoyens.

Trois principaux défis

Cette vision, le Conseil d'État l'a élaborée au terme d'une concertation d'un an établie avec nombre d'acteurs intéressés à l'évolution du canton. Elle doit permettre de relever trois défis :

Restaurer la confiance et promouvoir une image positive

Aucune ambition, aucun projet ni aucun changement durable ne peut s'envisager sans la confiance entière de la population en ses institutions. Cela passe par le renforcement d'une relation de proximité entre peuple et autorités, mais aussi par la qualité du dialogue entre autorités et avec les partenaires sociaux. La confiance qu'il nous faut promouvoir est encore et surtout celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois en eux-mêmes et dans les atouts de leur canton.



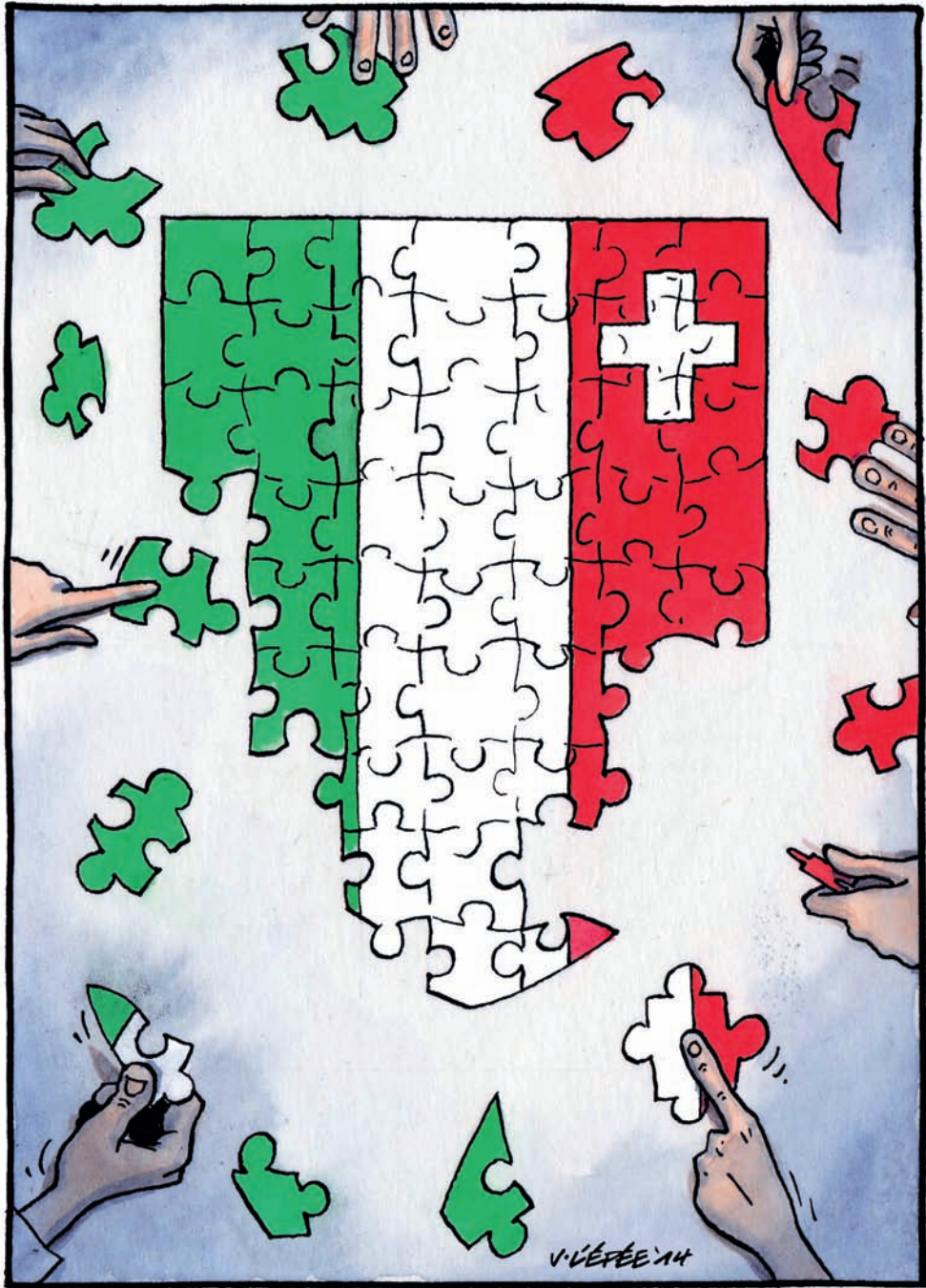
Insuffler une nouvelle dynamique à laquelle chacun puisse s'associer

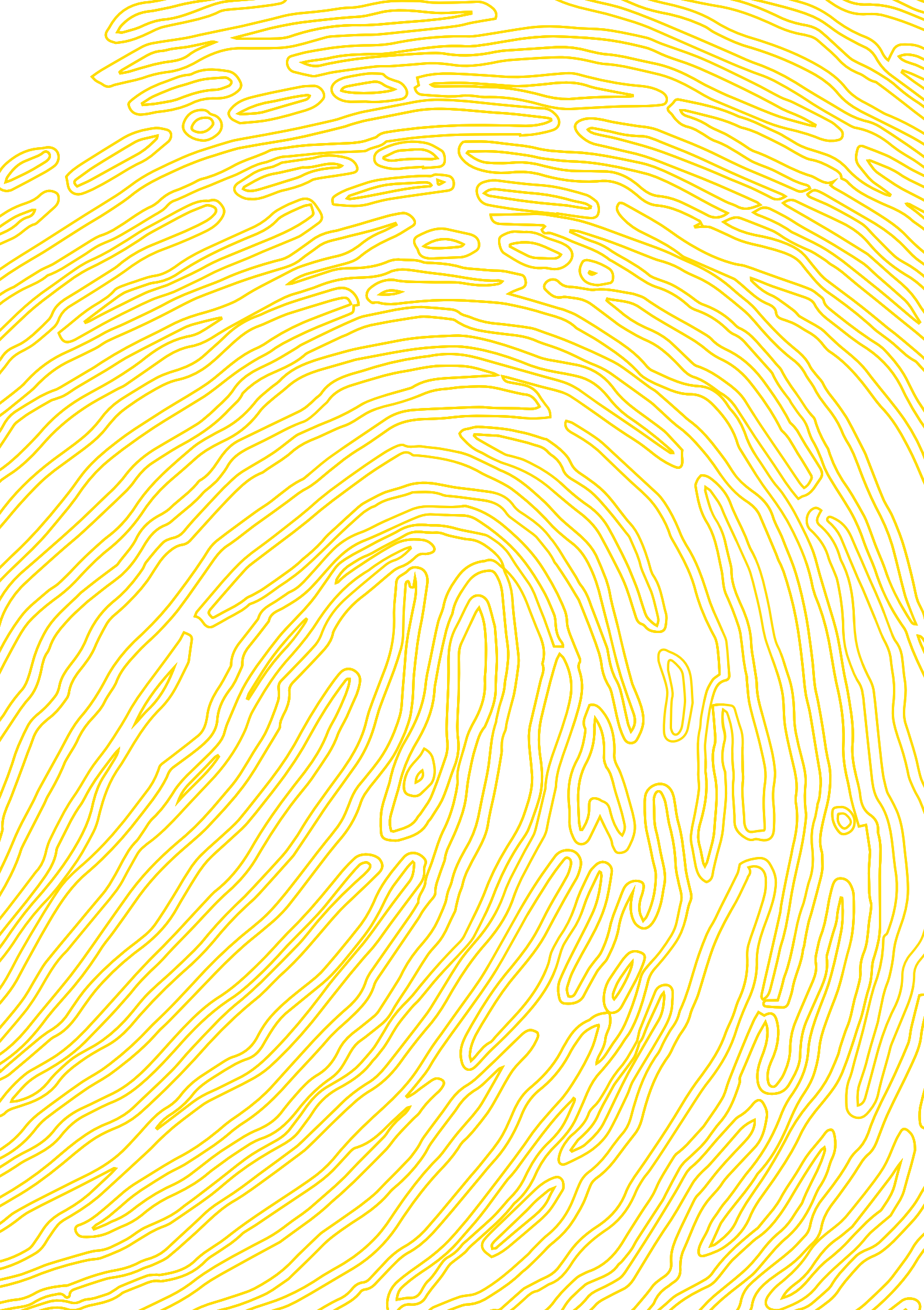
Transcender ses contradictions et rivalités internes pour offrir une image cohérente et une vision claire et partagée du développement souhaité : voilà comment Neuchâtel mobilisera les énergies créatrices et suscitera les enthousiasmes. Voilà comment le canton gagnera en visibilité, affirmera une véritable identité et développera aussi la confiance nécessaire pour résister aux secousses qui l'ont débousolé par le passé, afin d'affronter positivement les transformations du monde contemporain. Cet élan positif que nous voulons promouvoir, c'est aussi celui de notre tissu économique et du marché du travail. Il s'agit de permettre à chacune et chacun d'y prendre part. C'est dans ce cadre que le Conseil d'État souhaite susciter une large mobilisation pour l'intégration professionnelle.

Envisager notre canton comme un seul territoire, partie active de plus vastes espaces

Deux pôles urbains d'importance presque égale formant une même agglomération et structurant un territoire unique : c'est la lecture désormais partagée par un nombre croissant d'acteurs et d'observateurs de notre canton. Par la valorisation de ses caractéristiques urbaines et en tirant profit aussi du dynamisme de ses régions, en particulier celles dont les structures communales ont été récemment remaniées, Neuchâtel a l'ambition de jouer un rôle actif au sein des territoires qui se dessinent aujourd'hui.

La poursuite des efforts pour diminuer progressivement le nombre des communes et développer les voies de communication est ainsi essentielle pour concrétiser le vécu d'un territoire unique et pour lui assurer une place réelle au sein des espaces plus vastes dans lesquels il s'inscrit.





4. CINQ AXES STRATÉGIQUES

Le Programme de législature est encore articulé autour de **cinq orientations stratégiques**. Elles traduisent la volonté de relever les défis contemporains et d'affirmer l'identité et le rôle spécifique de notre canton en Suisse en s'appuyant sur ses atouts propres.

Création et innovation

Au-delà de l'Arc jurassien, Neuchâtel ne peut s'affirmer par ses dimensions. C'est bien davantage sa longue tradition de **terre d'innovation** qui lui permet de jouer un rôle de premier plan. Cette capacité à inventer et à créer est une vocation que nous voulons continuer à promouvoir.

On pense naturellement au **formidable savoir-faire microtechnique** qui a façonné notre canton et qui a permis aux entreprises neuchâtelaises de se renouveler en permanence pour affronter positivement la compétition internationale. Depuis peu, Microcity réunit le CSEM et l'institut de microtechnique de l'EPFL, à proximité immédiate de l'Université et de la HE-ARC.



Cette **concentration de compétences** doit permettre au Pôle d'innovation neuchâtelais de susciter un rayonnement international sans précédent. Grâce aux liens étroits qu'entretiennent les acteurs de la recherche avec le riche bassin industriel de la région, Neuchâtel doit s'affirmer au plan mondial comme l'un des meilleurs lieux pour **transformer les idées en produits**. L'élan suscité par Microcity doit irriguer l'ensemble du territoire neuchâtelais, confirmer l'Arc jurassien comme creuset de la microtechnique et contribuer de manière déterminante à **construire un avenir** à la **Suisse industrielle**.

Sa force créatrice, Neuchâtel la tire aussi de son **réseau culturel très dense**, de l'imagination et du talent de ses artistes et de ceux qui viennent s'y produire, à l'initiative d'institutions ou d'organismes de manifestations de qualité. La capacité à interroger, à interpeller et à inventer participe pleinement de l'**esprit d'innovation et de création**. L'activité culturelle constitue l'une des conditions-cadres essentielles au rayonnement de notre canton et contribue à sa notoriété en tant qu'espace créatif et innovant. Elle doit être encouragée.

Pour les mêmes raisons, Neuchâtel doit entretenir son **esprit d'ouverture** et continuer à intégrer des inspirations venues d'ailleurs. Notre canton a toujours été une terre d'immigration, ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Le Conseil d'État souhaite que Neuchâtel cultive sa **capacité à attirer et conjuguer les talents**, pour inventer et créer. Il souhaite simultanément permettre aux forces vives venues de l'extérieur de s'intégrer harmonieusement et de contribuer à la vitalité de notre territoire et de notre économie.

Production et circulation des richesses

La Suisse n'a pas vocation à se résumer à une place financière. Grâce à la qualité de sa formation, aux efforts publics et privés fournis en matière de recherche et développement, ainsi qu'à l'environnement qu'il offre plus globalement, notre pays a su préserver une activité industrielle de haute valeur ajoutée, digne de la longue tradition dont il est héritier. La pérennité de notre industrie est toutefois extrêmement fragile, compte tenu des défis auxquels elle fait face. C'est dans ce domaine en particulier que l'Arc jurassien peut et doit apporter une contribution significative à la prospérité de la Suisse. Pour le gouvernement, il est ainsi clair que notre canton a la responsabilité de porter la **voix de la Suisse industrielle**.

Il en va de l'avenir de Neuchâtel, qui est derrière Bâle-Ville le deuxième canton suisse en termes d'exportations par habitant. Nous devons affirmer avec force et conviction notre statut de **canton producteur de richesses**, et ce au profit de l'ensemble de la Suisse.

En particulier dans les domaines de la microtechnique et de l'énergie, Neuchâtel jouit de ressources et d'atouts essentiels. Il s'agit de les exploiter pleinement et de concentrer les efforts sur nos domaines de force pour perpétuer la **dynamique de création d'emplois, d'entreprises et de richesses** que connaît notre canton depuis quelques années.

Notre **système de formation** doit être orienté pour apporter à la place industrielle neuchâteloise les compétences techniques et académiques qui lui permettront de poursuivre son développement. Il est important que nos **instituts de recherche**, liés à la vocation industrielle du canton, puissent bénéficier d'un soutien sans faille. Et que notre **stratégie de développement économique**, fondée sur la création de richesses, puisse être intensifiée.

Parallèlement, toutes les forces vives doivent être encouragées au travail par des politiques de formation et d'intégration professionnelles performantes, ainsi que par une politique familiale facilitant et favorisant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Cela contribue non seulement à la création des richesses, mais également à leur bonne **circulation au sein de l'économie et de la société neuchâteloise**. C'est également ce souci d'optimisation qui amène le Conseil d'État à envisager l'adaptation de diverses politiques, notamment commerciale, touristique, culturelle et fiscale, afin de maximiser les retombées positives des richesses produites.



Attractivité territoriale

Les Neuchâteloises et les Neuchâtelois l'oublient parfois : en plus d'un terreau de créativité fertile, le canton de Neuchâtel est avant tout **un territoire d'une remarquable qualité**, d'une rare diversité et d'une richesse qui lui sont enviées.

Canton à vocation urbaine, inscrit dans la dynamique nationale des agglomérations, offrant proximité et diversité de services, Neuchâtel a simultanément su préserver une grande qualité d'espaces naturels et de paysages. Notre canton offre ainsi une remarquable **complémentarité entre ressources urbaines et naturelles**, de surcroît avec une grande diversité dans les premières comme dans les secondes.

La valorisation et la préservation de ces qualités passent par le renouvellement d'une véritable **politique d'agglomération** orientée sur la qualité des espaces urbains. Cette politique portera également sur la concentration de l'urbanisation et le développement d'une **mobilité favorable à la qualité de vie** au cœur des localités et à la protection de notre environnement.

Elles passent aussi par la mise en valeur de la richesse de notre patrimoine urbain et culturel et la poursuite, via une **politique d'aménagement du territoire rigoureuse et responsable**, des efforts de préservation des ressources naturelles et paysagères.

Ces qualités, développées et préservées avec le temps, représentent à la fois un atout et une responsabilité. Elles participent à l'attractivité du canton, qui offre grâce à elles une **qualité de vie** remarquable et peut ainsi nourrir de réelles ambitions de développement. Mais elles sont fragiles et ne pourront être entretenues qu'avec une croissance qui reste contrôlée, c'est-à-dire à la fois mesurée et orientée. Ainsi, en termes d'évolution démographique, le Conseil d'État envisage une croissance de l'ordre de 1% par an, soit une population de 200.000 habitants vers 2030.

Finalement, pour entretenir et être en mesure de valoriser l'attractivité de son territoire, notre canton doit aussi relever quelques défis de taille : moderniser et développer ses voies de communication, adapter – qualitativement et numériquement – son parc de logements et mener à terme les réformes fiscales en cours.





Rayonnement

La volonté de développer la coopération intercantonale et de dépasser les frontières dans plusieurs domaines n'enlève rien à la nécessité pour notre canton de veiller à sa notoriété et de cultiver son **identité propre**. Son rayonnement, Neuchâtel pourra certes l'assurer en misant sur ses domaines d'excellence, mais aussi en veillant à garantir sa présence dans les principaux courants qui contribueront à la prospérité et à la visibilité de la Suisse.

Nous entendons ainsi instaurer une meilleure **coordination entre les images véhiculées** par les politiques de promotion visant le développement de notre économie, de nos infrastructures, de l'activité touristique et de la démographie. La **politique de communication** sera également renforcée, aussi bien dans ce volet de promotion que dans celui de l'information institutionnelle ou encore dans la gestion de la communication de crise. Bien maîtrisée, celle-ci permet d'épargner des coûts inutiles et éviter d'anéantir tous les efforts de mise en valeur déployés pendant des années.

Enfin, en lien avec la stratégie choisie d'inscrire le canton de Neuchâtel comme partie active de plus vastes territoires, il paraît essentiel de développer aujourd'hui une véritable **politique de relations extérieures**. Une telle politique doit venir en appui de celle de promotion, en valorisant la présence neuchâteloise à l'extérieur du canton, mais surtout prioriser et structurer l'ensemble des relations institutionnelles que notre canton entretient avec ses partenaires, en assurer la cohérence et la vision globale et améliorer la défense des intérêts neuchâtelois.

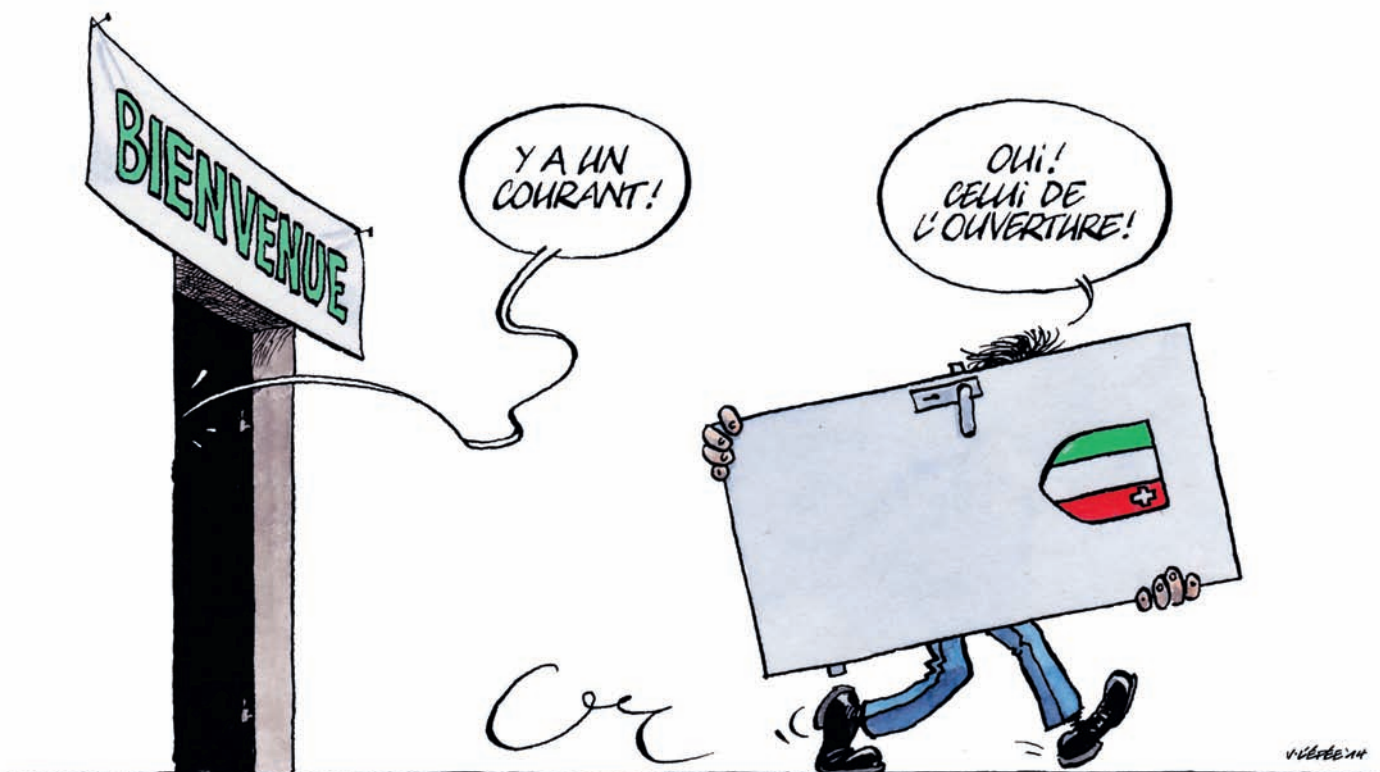
Approche nouvelle de l'État

Même si notre canton s'est doté récemment d'une nouvelle Constitution, des réformes institutionnelles et de nouvelles règles de gestion de l'État s'imposent. Sans ouvrir un vaste programme de révision de la Constitution ou de réformes institutionnelles, il s'agira de procéder par étapes, en retenant pour chacune d'entre elles un nombre limité de propositions.

Au premier chef de ces réformes, le Conseil d'État proposera une lecture du canton comme un seul espace confirmé par **un seul cercle électoral**. Cette proposition devrait être précédée de celles de la commission législative du Grand Conseil concernant la **destitution des membres des autorités** cantonales.

Concernant l'organisation des communes, le Conseil d'État envisage de prolonger le **soutien aux fusions de communes**, avec l'espoir de voir émerger une organisation mieux à même de contribuer aux objectifs énoncés dans ce Programme de législature. Il proposera aussi une **révision de la péréquation financière**, assurant aux communes des ressources nécessaires à la reconnaissance de leurs rôles spécifiques et le maintien de la solidarité face à certains désavantages structurels.

Cette législature devrait encore permettre de concrétiser les propositions concernant l'**indépendance de gestion de la justice** et de définir les **critères de reconnaissance des Eglises**, au sens de la Constitution.



S'agissant du fonctionnement de l'État, cette législature permettra aussi d'adopter de nouvelles règles financières et de préciser le cadre des relations avec les entités chargées de missions publiques. L'administration évoluera vers une organisation plus intégrée et la généralisation progressive des enveloppes et mandats. Les systèmes informatiques de gestion, les outils de pilotage, les politiques salariales et de développement des ressources humaines seront aussi réformés. Le Conseil d'État souhaite ainsi consolider l'efficacité et la crédibilité de l'État et de ses partenaires. Il entend aussi tirer profit de l'évolution des technologies pour faciliter la **relation entre le citoyen et l'État**, par exemple en développant les prestations accessibles par le Guichet unique.

Enfin, le **rôle subsidiaire de l'État** doit être réaffirmé dans nombre de domaines où l'initiative et la responsabilité citoyenne – individuelle et collective – doivent être stimulées. Pour le gouvernement, le rôle essentiel de l'État est de fixer un cadre aux activités et aux relations humaines, assurer la solidarité, garantir les droits élémentaires des générations actuelles et futures, orienter le développement cantonal, défendre les intérêts du canton à l'extérieur et fournir les infrastructures de base. Il est par contre nécessaire de souligner que les attentes croissantes formulées à l'égard de l'État sont de nature à affaiblir ces missions essentielles et sont incompatibles avec la logique de la concurrence fiscale. Les réformes entreprises seront donc aussi l'occasion de redéfinir le **périmètre d'intervention de l'État** dans nombre de domaines et de solliciter l'engagement et la responsabilité d'autres acteurs, que l'on songe ici aux citoyennes et citoyens individuellement, aux communes, aux acteurs économiques ou à ceux de la vie culturelle et sociale.



5.

MESURES

PHARES

Toute ambition ne peut inspirer l'action que si elle comporte une dimension d'utopie – qui donne la mesure du chemin à parcourir et stimule l'envie d'entreprendre – et simultanément des aspects très concrets, qui en démontrent la faisabilité et éveillent la conscience quant aux obstacles à franchir.

Après avoir dessiné les orientations qu'il entend promouvoir pour notre canton en espérant stimuler les énergies positives, le Conseil d'État estime aussi indispensable de les illustrer par les principales mesures concrètes qu'il prévoit d'engager. Il lui paraît aussi nécessaire de tracer les conséquences financières qui découlent à la fois de la situation actuelle de notre canton et des options retenues pour son développement futur.

Comme pour l'ensemble de ce Programme de législature, l'option retenue dans le présent chapitre a été d'énoncer les grandes lignes plutôt que d'entrer dans le détail de chaque mesure ou de chaque rubrique budgétaire. Si chaque département a établi une feuille de route bien plus détaillée qui pourra être débattue devant les sous-commissions financières, respectivement de gestion, les projets présentés ici ne sont pas exhaustifs, mais limités aux éléments les plus significatifs. Le plan financier de législature donne aussi une vision plus globale que la planification financière roulante et se limite à identifier l'évolution attendue – hors inflation et croissance démographique – des grandes masses financières du compte de fonctionnement aux horizons 2017 (fin de la législature) et 2020.

Pour faciliter la compréhension, ces évolutions ont été regroupées en trois catégories :

Les impondérables, soit les évolutions indépendantes de tout choix politique, qui s'imposent à notre canton, souvent accompagnées de charges que l'on doit s'attendre à voir s'accroître.

Les ambitions politiques, soit les projets voulus par le gouvernement parce qu'ils traduisent concrètement la volonté d'engager une dynamique positive pour le canton. Certains pourront se réaliser dans le cadre budgétaire actuel alors que d'autres solliciteront une croissance des charges supérieure à la moyenne, justifiée par les priorités décrites dans les chapitres précédents.

Les choix ou économies nécessaires, soit les domaines dans lesquels, faute de disposer de ressources illimitées ou d'envisager une augmentation de la pression fiscale, il est admis de réduire l'engagement, notamment financier, pour assumer les développements projetés dans les deux premières catégories.

Ces projets sont complétés d'une planification des principaux investissements dont la réalisation est projetée d'ici à 2020. Là encore, la liste n'est pas exhaustive, mais retient les éléments les plus significatifs, en termes financiers et/ou politiques.

Les impondérables

Bien que non souhaitée, une évolution croissante des charges, respectivement une diminution des recettes, est d'ores et déjà prévisible dans les domaines suivants au cours de la législature, voire au-delà.

Secteur pénitentiaire

L'évolution de la délinquance, de la criminalité et des normes légales contraignent Neuchâtel, comme nombre d'autres cantons, à devoir prendre en charge un nombre croissant de détenus. Des ressources sont en l'occurrence nécessaires, aussi bien pour la gestion de l'exécution des peines (administration et accroissement de la capacité de détention), le développement de la santé pénitentiaire et la probation.

Placements en institutions et pédagogie spécialisée

Dans ces domaines, notre canton doit faire face à des besoins croissants qui impliqueront des ressources nouvelles au cours des prochaines années. Des options politiques seront débattues, comme des contrats de prestations avec les entités subventionnées, une augmentation de l'offre de places en famille d'accueil, qui pourront au mieux ralentir le rythme de croissance des charges. Les places en famille d'accueil compléteront le dispositif actuel et constitueront progressivement une véritable alternative au placement institutionnel.

Entretien du réseau routier et du patrimoine bâti

Depuis plusieurs années, le compte de fonctionnement ne permet pas de supporter pleinement les charges indispensables à l'entretien courant du réseau routier et des bâtiments propriétés de l'État. Le retard engendré implique des efforts plus importants dans le compte des investissements, réduisant le potentiel de financement d'autres domaines. Il est prévu que ces charges reviennent progressivement dans le compte de fonctionnement dès lors qu'elles sont récurrentes et indispensables à garantir la viabilité et la pérennisation du patrimoine. Une valorisation du patrimoine bâti (ventes ou augmentations des revenus) est prévue et devrait permettre de contribuer partiellement au financement de ces charges d'entretien. L'effort consenti doit aussi permettre d'éviter, à terme, des travaux conséquents.

Transports publics ferroviaires

Les principes de financement et aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF) ont été adoptés le 9 février 2014. Il en résulte que, dès 2016, les cantons auront une part prépondérante dans la planification régionale du trafic ferroviaire. Neuchâtel sera d'ailleurs canton pilote pour le territoire de l'Arc jurassien. Le fonds de financement sera notamment alimenté par les cantons, selon une clé de répartition qui prévoit pour l'instant une participation annuelle de 11 millions de francs pour le canton de Neuchâtel.

Croissance de la facture sociale

La croissance constatée depuis de nombreuses années du fait des coupes opérées dans la prévoyance sociale fédérale et de l'évolution de notre société ne laisse pas espérer une autre perspective à court terme. Tout au plus, les efforts importants mis en œuvre par le gouvernement et le parlement permettront-ils de limiter l'importance de cette croissance à moyen terme.

Croissance des prestations complémentaires

Les lacunes de prévoyance découlant du 2^e pilier (institution récente, évolution des structures familiales et des divorces, prélèvements autorisés en capital, etc.), le faible niveau de certains revenus durant la vie active et le vieillissement de la population ne peuvent qu'entraîner une poursuite de la croissance des sollicitations dans ce domaine au cours des prochaines années. Tout au plus, les options prises aujourd'hui peuvent-elles avoir un effet sur la structure de notre démographie et contribuer à de meilleurs équilibres à très long terme.

Prestations aux aînés

Chaque année, la part des personnes âgées de plus de 85 ans s'accroît de plus de 2 %. Le vieillissement de notre population impose un véritable défi s'agissant de l'hébergement des aînés, qui appellerait, sans correctif, une croissance de la capacité d'accueil et le développement de nouvelles prestations d'accompagnement. Malgré un investissement important dans le maintien à domicile et les structures intermédiaires, la croissance des coûts sera extrêmement lourde pour les budgets publics.

Secteur pré-hospitalier et centrale(s) d'alarme

La réorganisation de tout le secteur pré-hospitalier, avec la mise en place d'un plan cantonal d'organisation des secours sanitaires et les récentes nouvelles responsabilités attribuées au canton dans le domaine des centrales d'alarme, imposent une croissance, à court terme, des dépenses à charge de l'État. Il s'agit en particulier d'étudier dans les meilleurs délais diverses possibilités d'organisation et de localisation des centrales d'alarme dédiées au feu / sanitaire / police.

Péréquation financière intercantonale (RPT)

L'évaluation du système de péréquation financière intercantonale, qui procure environ 200 millions de recettes au canton de Neuchâtel, est en cours et doit déboucher sur des adaptations à l'horizon 2016. Dans le meilleur des scénarios, elle conduira à des diminutions de revenus de 100 millions par étapes de 5 millions en 20 ans pour le canton. De même, la réforme du régime d'imposition des entreprises au plan national fait courir le risque d'un affaiblissement des recettes fiscales pour les cantons à l'horizon 2018-2019. Ce risque s'ajoute aux incertitudes croissantes concernant les contributions de la BNS aux cantons.

Les ambitions politiques

Les domaines prioritaires décrits dans les précédents chapitres de ce plan de législature, qui doivent permettre de répondre aux défis qui se posent aujourd'hui au canton de Neuchâtel, de contribuer à sa prospérité et de confirmer le rôle qu'il entend jouer en Suisse, relèvent de véritables choix politiques. Pour certains, ils motivent les ressources supplémentaires que le Conseil d'État entend allouer à ces différents domaines d'actions, en cohérence avec les objectifs présentés.

Politique culturelle

Le rayonnement du canton passe par une politique culturelle ambitieuse et affirmée. L'État entend contribuer à la qualité de vie et participer à la capacité créatrice et innovatrice ainsi qu'à l'attractivité du canton, tant pour ses citoyens que pour ceux qui envisagent de s'y établir, en soutenant activement une offre culturelle riche et diversifiée, destinée à tous les publics. Cette offre relève toutefois essentiellement de l'initiative des communes et le Conseil d'État entend s'engager en partenariat avec les six plus grandes d'entre elles.

Police

La constitution d'une force de police unique au plan cantonal, traduisant la volonté de considérer le canton comme un seul espace, implique notamment la reprise des effectifs policiers des communes. Une compensation en termes de revenus est toutefois prévue dans le cadre de la nouvelle législation en préparation pour rééquilibrer, au moins partiellement, le transfert de charges des communes vers le Canton engendré par la réforme de la loi sur la police de 2007.

Réformes institutionnelles

La vision d'un canton comme un seul et unique espace impose de revoir nos règles en matière d'élection. Des propositions concernant la suppression des districts pour ne former plus qu'un seul cercle électoral pour l'élection au Grand Conseil ou encore les apparentements et le quorum seront formulées pour tenir compte de l'évolution de notre environnement. Des ajustements répondant aux lacunes constatées lors des dernières élections seront aussi étudiés. La question des droits politiques interviendra ultérieurement.

Structures pré- et parascolaires

Plusieurs études relatives à l'encadrement extra-familial des enfants ont montré que l'amélioration des conditions-cadres de la vie des familles est producteur de richesses. Elle génère des recettes fiscales, permet de réduire le volume de l'aide sociale ainsi que les subsides à l'assurance-maladie, etc. Le Conseil d'État souhaite ainsi, avec les employeurs, développer davantage les places d'accueil extrafamilial en concentrant ses efforts sur l'offre parascolaire et l'accueil de midi et en développant davantage les solutions non institutionnelles (parents de jour).

Rénovation des filières du cycle 3 et repositionnement de l'offre de formation

L'importante réforme adoptée le 18 février 2014 par le Grand Conseil engendrera une meilleure orientation des élèves vers le postobligatoire et ainsi une baisse des redoublements. L'offre neuchâteloise de formations est importante et pas toujours en adéquation avec les besoins du marché de travail. Il s'agira de la repositionner en opérant des choix (ouverture de la filière d'assistants en promotion de la santé et de l'activité physique et de la filière sertissage - fermeture de la faculté de théologie, de la filière technicien-technicienne en analyses biomédicales).

Hautes écoles, innovation et recherche

L'ambition est de maintenir puis d'accentuer notre longueur d'avance dans le domaine des hautes écoles, de l'innovation et de la recherche, notamment en se donnant les moyens d'accueillir un site du Parc suisse de l'innovation. Il s'agit également de développer toutes les synergies entre les hautes écoles.

Mobilité et transports publics

Le développement des voies de communication et de l'offre de transports est essentiel pour concrétiser la perception d'un territoire unique, intégrer ce dernier dans des espaces plus vastes et relier notre canton aux pôles voisins. Il s'agit dès lors de rattraper le retard pris dans ce domaine. Ces ambitions impliquent des efforts considérables, qui seront consentis sur plusieurs années, pour concrétiser un véritable RER neuchâtelois intégré au réseau national et transfrontalier.

Politique énergétique

Le défi énergétique est un des enjeux majeurs pour notre société. Le canton de Neuchâtel présente un potentiel certain grâce à ses ressources, tant naturelles que scientifiques et techniques. Une planification est nécessaire, qui prévoira une production basée sur des ressources renouvelables et une diminution de la consommation. Elle se traduira par une conception directrice de l'énergie 2015-2025 qui vise l'inventaire des sites appropriés tout en considérant les enjeux de la nature et du paysage. L'effort consenti maintenant dans le développement des énergies renouvelables et la valorisation des ressources de proximité doit permettre au canton de tendre vers l'autonomie énergétique.

Soutien cantonal dans le cadre de la politique agricole fédérale

Pour que les agriculteurs neuchâtelois et que notre canton puissent bénéficier des pleins effets des mesures fédérales de soutien à la branche, la contribution cantonale devra s'accroître. L'augmentation des charges relatives à la concentration des efforts sur les mesures fédérales pourra être compensée par la diminution des aides qui n'y sont pas liées. Maintenir et optimiser la substance et le revenu de l'agriculture neuchâteloise contribue à la qualité du patrimoine paysager et économique régional ainsi qu'au maintien de l'assiette fiscale dans les régions à vocation agricole.

Développement économique

Le canton doit davantage récolter les fruits de son dynamisme économique et de sa capacité à créer des richesses. L'augmentation des moyens alloués au développement économique est nécessaire dans la mesure où plusieurs défis de taille se posent face aux acteurs du monde industriel notamment (force du franc, acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, etc.). De plus, l'opportunité de pouvoir disposer de terrains et de locaux à proposer aux entreprises qui souhaiteraient se développer ou s'implanter dans le canton est une condition-cadre indispensable au développement de notre territoire. Enfin, en sa qualité de Pôle d'innovation, le Canton doit se doter d'une véritable politique en la matière et disposer des moyens nécessaires à son développement et à son rayonnement. L'augmentation des moyens alloués doit influencer positivement le retour fiscal.

Lutte contre les abus

Avec le renforcement des contrôles en matière de travail au noir et de fraude à l'aide sociale, le Canton démontre qu'il est sensible à l'existence d'un marché de l'emploi sain, sans discrimination et qu'il promeut un État solidaire avec ceux qui en ont besoin. Et avec le renforcement, après un temps d'incitations positives, des capacités d'analyse et de contrôle en matière fiscale, il entend combattre la soustraction de revenus ou d'éléments de fortune et favoriser la régularisation des contribuables en délicatesse avec le fisc. En revanche, il fera preuve de rigueur avec ceux qui souhaiteraient exploiter la misère des uns et/ou jouer avec les règles du système mis en place. Les prestations sociales délivrées seront, quant à elles, en meilleure adéquation avec les besoins des bénéficiaires. Les ressources sollicitées pour lutter contre le travail au noir, les abus de prestations sociales, la sous-enchère salariale et la fraude fiscale doivent permettre de limiter les dépenses sociales (directement ou par l'amélioration du niveau de revenu ou de la couverture sociale par affiliation) et d'accroître les revenus fiscaux.

Promotion de la santé, prévention des maladies et soutien aux structures ambulatoires dans les régions

En complément de tout le dispositif de soins, les mesures de promotion de la santé et de prévention sont les plus efficaces et peuvent même conduire à réduire ou à contenir les coûts de l'ensemble du dispositif sanitaire. Il en va de même des prestations de proximité dispensées par les médecins de premier recours. Le Conseil d'État donnera un accent particulier à ces domaines, en mettant en œuvre ou en développant divers plans spécifiques (addictions, santé mentale, cancer, activité physique et alimentation, diabète, etc.) et en soutenant les initiatives des communes pour favoriser l'implantation de cabinets de groupe ou de centres médicaux régionaux.

Politique du logement

La situation de pénurie que connaît le marché cantonal du logement et la fin programmée des aides fédérales d'aide au loyer imposent la mise en œuvre d'une politique active du logement au plan cantonal. Sous réserve de circonstances particulières, le Conseil d'État privilégiera l'aide à la pierre (plutôt qu'à la personne). Il entend proposer, sans augmentation des charges de fonctionnement, des mesures d'encouragement à la construction et à l'adaptation de logements par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, de façon à stimuler l'offre et à contribuer à une stabilisation du niveau des loyers.

Fiscalité

Les réformes fiscales entamées désormais aussi bien pour les personnes morales que pour les personnes physiques doivent, aux yeux du gouvernement, être menées à terme pour consolider l'attractivité du canton. Elles induisent par conséquent un effort financier qui rapportera à terme.

Incitation aux fusions de communes et révision de la péréquation intercommunale

Le régime de soutien aux fusions de communes prenant fin avec l'exercice 2014, alors que plusieurs projets sont en cours, le Conseil d'État préparera une prolongation, voire un renforcement de ces mécanismes. Il a ainsi l'objectif de voir émerger des entités communales fortes, capables d'initiatives pour le développement de leur région et auxquelles puissent être confiés de nouvelles responsabilités. Il s'agit aussi d'offrir des possibilités de véritables choix politiques, et par là un renforcement du lien entre citoyens et autorités. Le gouvernement souhaite également encourager le renforcement des deux principaux pôles urbains, en faveur d'un plus grand rayonnement du canton. Une réforme de la péréquation financière intercommunale sera aussi proposée.

Démocratie en ligne

Le Conseil fédéral offre dorénavant la possibilité aux cantons de permettre à 100 % de l'électorat de voter par Internet, à condition de répondre aux exigences cadres que sont la vérifiabilité individuelle et universelle. Neuchâtel étant pionnier dans le vote électronique depuis 2005, le gouvernement souhaite relever ce défi, tout comme celui d'envoyer le matériel de vote par voie électronique aux électrices et électeurs qui le souhaitent. D'autres prestations en ligne liées aux droits politiques seront développées ou améliorées. Il s'agit plus particulièrement des pétitions, du dépôt des listes de candidats pour les élections et du dépouillement des votations et élections, ainsi que de la présentation des résultats des votations et des élections.

Politique de communication

Une meilleure coordination entre les actions de promotion, mises en œuvre notamment en matière économique et touristique, et les images produites par la communication institutionnelle s'impose. La politique de communication doit aussi être renforcée afin de s'adapter à l'évolution rapide des technologies et de l'environnement des médias. Il s'agira également de développer une stratégie de communication en cas de crise.

Politique de relations extérieures

Avec l'élargissement des espaces institutionnels, la promotion et la défense des intérêts du canton sont des tâches qui requièrent un très fort engagement de la part de l'ensemble du Conseil d'État. Le canton doit non seulement être représenté sur la scène fédérale, dans les instances de coopération intercantionales, régionales et transfrontalières, il doit surtout structurer les relations avec ses nombreux partenaires institutionnels et se donner les moyens d'en assurer la cohérence et une vision globale. Comme principal pôle urbain de l'Arc Jurassien, le canton a également un rôle moteur à jouer pour le développement et la reconnaissance de cette région. Cela passe par une stratégie de renforcement des relations extérieures.

Les choix ou économies nécessaires

Un Programme de législature ne peut se limiter à un catalogue d'intentions coûteuses. Dans le contexte financier actuel, la responsabilité des autorités – exécutives et législatives réunies – est aussi de proposer les réformes et restrictions nécessaires pour que notre canton soit en mesure d'assumer financièrement ses obligations et les ambitions qui lui dessinent un avenir. Le Conseil d'État envisage ainsi de réduire la croissance de certaines charges qui s'imposent au canton ou de limiter certains domaines d'intervention de l'État. Les mesures qui suivent constituent l'une des étapes de ces nécessaires économies.

Révision des statuts RH (administration et enseignants) et des CCT (ES et Santé 21)

Les mécanismes actuels de progression salariale sont depuis plusieurs années remis systématiquement en question en raison de leurs effets intenablement pour les finances publiques. Il est nécessaire de les repenser en déterminant un objectif financier soutenable en fonction de la progression attendue des revenus. Dans l'intervalle, des mesures de limitation temporaire resteront inévitables.

Réduction de la formation à plein temps au secondaire 2

Le développement de la formation professionnelle duale, qui offre des formations de qualité et surtout en adéquation avec les besoins du marché du travail, permettra indirectement de faire des économies par la diminution du nombre de classes en école à plein temps.

Réduction du réseau routier cantonal

Les 450 kilomètres de routes que compte le réseau cantonal entraînent des charges de fonctionnement importantes et récurrentes pour leur entretien. Ces dernières concernent notamment la viabilité de l'infrastructure, le déneigement, la signalisation ou encore les mesures de sécurisation. Un examen critique est envisagé afin de définir les infrastructures qui répondent véritablement à des charges de routes cantonales. La fermeture ou l'éventuelle cession aux communes concernées de certaines routes qui ne répondraient pas à des besoins réels et fondés du réseau cantonal sont dès lors envisagées.

Compensation des prestations cantonales aux agriculteurs relevant de la politique fédérale

Les autorités, dans leur volonté de concentrer les efforts du canton sur les mesures découlant de la politique fédérale, envisagent des réductions ou le transfert de prestations dans d'autres domaines de la politique agricole.

Maîtrise de la facture sociale

Pour réussir le défi de l'intégration professionnelle et prévenir le risque de la spirale de l'aide sociale, le Canton doit prendre des mesures en amont et investir dans les programmes de réinsertion. En combattant activement les effets de seuil et en réussissant à maintenir la population en emploi, le canton se prémunit d'un risque de pauvreté et garantit une incitation au travail. Les effets potentiels qui en découlent auront un impact positif sur la maîtrise de la facture sociale des collectivités publiques.

Valorisation du patrimoine immobilier et rationalisation du logement de l'administration

Parallèlement à l'augmentation des ressources sollicitées pour l'entretien du patrimoine, il est prévu de mettre en œuvre une stratégie de valorisation, soit par la vente de certains objets (impacts uniques dans le compte de fonctionnement, qui améliorent par conséquent surtout l'autofinancement et la capacité d'investissement), soit par l'augmentation des revenus tirés de certains immeubles, dont les loyers auront été adaptés (le plus souvent après travaux). Le regroupement de l'administration dans un nombre réduit de bâtiments mieux situés et plus fonctionnels, doit permettre une plus grande souplesse dans l'organisation et l'évolution des services et générer à terme des économies de surfaces, de loyers et de charges. Une réduction des déplacements (temps et frais) entre les sites est aussi attendue.

Rationalisation de l'activité hospitalière

L'organisation interne (recherche de gains d'efficacité) et spatiale (nombre de sites) de l'hôpital neuchâtelois doit être revue. Un examen critique des prestations à la population (prestations d'intérêt général (PIG), niveau des prestations somatiques et psychiatriques, etc.), voire leur partage avec d'autres cantons, devrait être étudié et pourrait générer une réduction des subventions accordées par l'État. Le cofinancement des investissements reste à estimer.

Planification médico-sociale et maintien à domicile

Outre le fait que l'investissement à consentir dans le maintien à domicile et les structures intermédiaires voulues par le Grand Conseil permette de répondre à l'aspiration la plus fréquente de la population concernée, il limitera la croissance des charges liées au vieillissement.

Amélioration de la gouvernance de l'État (pilotage, administration, partenariats)

Les mesures visant à moderniser le pilotage de l'État, des entités administratives et des entités subventionnées, sont appelées à générer à terme une économie substantielle, de l'ordre de 20 à 25 millions par année, sur les coûts de fonctionnement de l'administration et des entités subventionnées. Cela permettra d'augmenter la flexibilité, l'accueil aux usagers et l'efficacité des ressources engagées dans les tâches publiques. Le gouvernement entend poursuivre l'effort entamé dans ce domaine.

Programme d'améliorations additionnelles

Réduire le rythme de croissance des charges¹ et identifier les premières mesures structurelles pouvant contribuer à une meilleure santé financière du canton. Ce sont les principales restrictions mentionnées jusqu'ici dans le Programme de législature, avec un accent porté sur les mesures de moyen et long terme. Pour le gouvernement – et les premiers résultats chiffrés l'attestent –, d'autres décisions devront à l'évidence encore compléter ce dispositif pour parvenir progressivement à l'équilibre du compte de fonctionnement et il eût été illusoire de penser élaborer en une seule année un programme complet d'assainissement financier portant sur une ou deux législatures.

Parmi les mesures complémentaires à envisager, certaines devront être négociées avec divers partenaires, d'autres solliciteront de nouvelles sources de financement, et d'autres encore remettront en question des répartitions de compétences et de responsabilités. Les bénéficiaires de prestations, les contribuables, les employeurs, les organisateurs de prestations, les communes, etc., tous devront être sollicités pour parvenir à un résultat concluant.

Pour la concrétisation de ces mesures d'améliorations additionnelles, le Conseil d'État souhaite, malgré la difficulté de la tâche, privilégier autant que possible le dialogue et la concertation, voire la négociation, et donc proscrire la précipitation.

En complément aux mesures d'ores et déjà présentées dans le Programme de législature, il envisage ainsi un programme complémentaire d'améliorations durables, qu'il entend développer par étapes et présenter en accompagnement des prochains budgets annuels. Il y associera ainsi le Grand Conseil, qui partage avec le gouvernement la responsabilité de l'état de santé des finances publiques.

Dans ses propositions à venir, le Conseil d'État continuera de prioriser les mesures permettant de contrôler l'évolution à long terme des charges ainsi que les mesures structurelles, c'est-à-dire la réduction du périmètre d'intervention de l'État, la remise en question de ses structures et l'allègement des procédures. Les simples mesures de limitation, dont l'effet est toujours de courte durée, ne seront envisagées que comme dernier recours, de même que l'éventuel abandon de certaines des ambitions affichées dans ce programme, qui doivent au contraire contribuer à une dynamique positive des ressources.

¹ En comparaison avec les 2,9 % de croissance moyenne des charges (hors intérêts passifs, amortissements, attributions aux fonds et réserves et subventions redistribuées) constatés entre 2006 et 2013, une limitation de croissance à 0,5 % annuel générerait une réduction des charges de l'ordre de 132 millions à horizon 2017 et de 277 millions annuels en 2020

Les mesures énumérées dans les trois catégories ci-dessus sont les plus significatives. Mais elles ne représentent pas le programme complet des réformes et projets que le gouvernement a envisagés. Comme indiqué en introduction, chaque département a établi une feuille de route plus complète, comprenant des projets qui, s'ils sont moins remarquables en termes politiques ou financiers, n'en sont pas moins importants. Citons, à titre d'exemples, la réorganisation de la protection civile et celle de la prévention et défense contre les incendies, la surveillance électronique dans le domaine pénal, la révision du concordat intercantonal sur la HEP-BEJUNE, la promotion – en particulier auprès des jeunes filles – des formations postobligatoires techniques et scientifiques, la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et la révision des plans directeurs, la gestion des eaux (protection contre les risques de crues et revitalisation des cours d'eau), la mise en œuvre de la restructuration fédérale du domaine de l'asile, l'élaboration d'une loi sur la reconnaissance des Églises, la coordination de la politique foncière, ou encore la révision de la législation financière de l'État et des communes et les différentes étapes du programme d'améliorations additionnelles.

6.

PLAN

FINANCIER

Le Programme de législature et la planification financière qui l'accompagne doivent servir la lisibilité de l'action de l'État et le débat politique bien plus qu'une approche strictement comptable. Les indications chiffrées qui sont présentées ci-après sont donc volontairement limitées à celles qui permettent d'identifier les grandes évolutions attendues à horizon de trois et six ans. Pour la plupart d'entre eux, les chiffres présentés traduisent les options développées dans les chapitres précédents.

Pour le compte de fonctionnement, il identifie les éléments les plus significatifs qui s'éloignent de la progression annuelle, admise à ce stade comme hypothèse, de 0,5 % des charges, correspondant à la progression escomptée à moyen terme des recettes.

Les chiffres présentés sont donc à lire comme des écarts à cette progression générale de 0,5 %, avec des évolutions de détails par rubrique ou par exercice qui pourront ponctuellement s'éloigner de ces chiffres lors des procédures budgétaires annuelles. Les chiffres retenus ne considèrent en outre ni inflation ni progression démographique. Les évolutions attendues dans la composition de la population, en particulier son vieillissement, sont en revanche prises en considération.

Pour les investissements, la planification présentée ne fournit qu'une indication générale des priorités retenues à ce jour. Pour la plupart des objets toutefois, l'état de la planification ne permet pas de documenter une vision financière précise, de sorte que ces indications sont aussi à considérer avant tout dans leur portée politique.

Compte de fonctionnement

Évolution 2014-2017 et perspectives 2020

Montants en mios Fr.	Budget 2014	Plan financier 2017	Évolution annuelle 2014-2017		Perspectives 2020
			(en mios Fr.)	(en %)	
Charges brutes +0,5%	1'769.2	1'795.9	+8.9	0.5%	1'823.0
Revenus bruts ¹⁾ +0,5%	-430.3	-436.8	-2.2	0.5%	-443.4
Charges nettes +0,5%	1'338.9	1'359.1	+6.7	0.5%	1'379.6
Les impondérables		+96.6			+191.1
- Secteur pénitentiaire		+4.0			+4.9
- Placements en institutions et pédagogie spécialisée		+3.9			+6.3
- Entretien du réseau routier et du patrimoine bâti		+3.7			+11.0
- Transports publics ferroviaires (FAIF - part cantonale)		+3.9			+3.9
- Croissance de la facture sociale (charges nettes)		+28.7			+63.1
- Croissance des prestations complémentaires (charges nettes)		+6.9			+14.3
- Prestations aux aînés		+23.6			+50.8
- Secteur pré-hospitalier et centrale(s) d'alarme		+0.7			+0.7
- Péréquation financière intercantonale (RPT)		+16.0			+31.0
- Renouvellement informatique ²⁾		+4.5			+4.1
- Assistance judiciaire ²⁾		+0.6			+0.9
Les ambitions politiques		+12.2			+1.3
- Politique culturelle		+0.2			+0.4
- Police					
- Charges		+3.8			+3.8
- Revenus					
- Amendes		-3.4			-3.4
- Point d'impôt		-7.8			-7.8
- Abandon contrats de prestations		+7.6			+7.6
- Structures pré- et parascolaires					
- Charges nettes		+5.3			+7.3
- Effets induits, augmentation des recettes fiscales		-3.0			-5.0
- Rénovation des filières du cycle 3 et repositionnement de l'offre de formation		-0.7			-1.0
- Hautes écoles, innovation et recherche		+0.5			+0.5
- Mobilité et transports publics (charges nettes)		+4.6			+5.9
- Politique énergétique		+2.0			+2.0
- Soutien cantonal dans le cadre de la politique agricole fédérale		+0.9			+1.0
- Développement économique					
- Charges		+5.0			+5.0
- Effets induits		-6.0			-10.0
- Lutte contre les abus					
- Charges		+0.2			+0.2
- Effets induits		-12.2			-12.2
- Promotion de la santé, prévention des maladies et soutien aux structures ambulatoires dans les régions		+0.3			+0.6
- Fiscalité (effets nets)					
- Personnes physiques		+18.0			+8.0
- Personnes morales		-5.3			-0.7
- Incitation aux fusions de communes et révision de la péréquation intercommunale		+1.1			-2.1
- Démocratie en ligne		+0.1			+0.1
- Politique de communication		+0.1			+0.1
- Politique de relations extérieures		+0.1			+0.1

Montants en mios Fr.	Budget 2014	Plan financier 2017	Évolution annuelle 2014-2017		Perspectives 2020
			(en mios Fr.)	(en %)	
- Dotation supplémentaire (+5 EPT) autorités judiciaires, selon rapport art. 101 OJN ²⁾		+0.7			+0.7
- Renforcement des poursuites et faillites ²⁾		+0.2			+0.2
Les choix ou économies nécessaires		-28.4			-88.6
- Révision des statuts RH (administration et enseignants) et des CCT (ES et Santé 21) ³⁾		+0.0			+0.0
- Réduction de la formation à plein temps au secondaire 2		-3.0			-5.0
- Réduction du réseau routier cantonal		-0.7			-2.3
- Compensation des prestations cantonales aux agriculteurs relevant de la politique fédérale		-0.9			-1.0
- Maîtrise de la facture sociale		-14.1			-34.2
- Valorisation du patrimoine immobilier et rationalisation du logement de l'administration ⁴⁾		-0.1			-0.8
- Rationalisation de l'activité hospitalière		-7.5			-16.5
- Planification médico-sociale et maintien à domicile		+0.8			-4.5
- Amélioration de la gouvernance de l'État (pilotage, administration, partenariats)		-2.9			-24.4
Total des éléments du Programme de législation		80.4			103.7
Autorités législatives	3.5	3.5	+0.0	0.5%	3.6
Autorités de surveillance	1.4	1.4	+0.0	0.5%	1.4
Charges financières	113.9	117.5	+1.2	1.0%	123.9
- Amortissements du patrimoine administratif	56.8	60.0	+1.1	1.8%	65.0
- Amortissements du patrimoine financier	22.7	25.0	+0.8	3.3%	25.0
- Charges d'intérêts	34.4	32.5	-0.6	-1.9%	33.9
Financements spéciaux (fonds)	-15.3	-13.0	+0.8	-5.3%	-1.5
- Attributions	3.7	0.5	-1.1	-48.7%	0.5
- Prélèvements	-19.0	-13.5	+1.8	-10.8%	-2.0
Finances et impôts ^{5) et 6)}	-1'427.0	-1'448.5	-7.2	0.5%	-1'470.3
- Impôts cantonaux					
- Impôt anticipé					
- Impôt fédéral direct					
- Droit sur les carburants					
- Redevance poids lourds liée aux prestations					
- Taxes véhicules et navigation					
- Maisons de jeu					
- BNS					
- Part bénéfice BCN					
- Intérêt capital BCN					
- RPT					
- Autres Finances et impôts					
Résultat net total I - Exc. charges (+) / revenus (-)	+15.4	+100.4			140.3
Programme d'améliorations additionnelles		-95.0			-146.0
Résultat net total II - Exc. charges (+) / revenus (-)	+15.4	+5.4			-5.7

¹⁾ Il s'agit uniquement des revenus n'appartenant pas à la catégorie "Finances et impôts", qui est reprise plus bas.

²⁾ Évolutions essentiellement techniques, non motivées dans le Programme de législation 2014-2017.

³⁾ La progression globale des charges de 0,5% prévue nécessite déjà des mesures importantes.

⁴⁾ Ventes non chiffrées actuellement.

⁵⁾ Considérées individuellement, chacune des rubriques peut évidemment fluctuer de manière différente au taux de progression retenu de 0,5%.

⁶⁾ Sans montants liés au point d'impôt supplémentaire à la police, aux structures pré- et parascolaires, au développement économique et à la lutte contre les abus, mais avec la bascule d'impôt.

Planification financière de législature 2015-17, planification financière des tâches 2018 et perspectives 2019-2020
Investissements en cours

Investissements en cours (en Fr.)		Date	Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
TOTAL	Etat de Neuchâtel			41'557'600	36'694'340	16'459'300	8'361'075	4'159'593	-744'825	-767'361
AUIE	Autorités législatives			0	0	0	0	0	0	0
AUEX	Autorités exécutives			0	0	0	0	0	0	0
AUJU	Autorités judiciaires			1'100'000	428'000	0	0	0	0	0
SG	Secrétariat général			1'100'000	428'000	0	0	0	0	0
1000799	Restructuration du pouvoir judiciaire (étude)	28.06.2011	2'375'000	1'100'000	428'000					
DFS	Département des finances et de la santé			4'684'500	5'587'200	4'542'000	3'127'000	0	0	0
REDR	Redressement			1'921'000	2'639'000	2'772'000	2'117'000	0	0	0
1000886	Modernisation et réforme de l'Etat	23.02.2010	16'000'000	1'921'000	2'639'000	2'772'000	2'117'000			
SCCO	Service des contributions			548'300	128'300	50'000	0	0	0	0
1001069	Réorganisation du SCCO (bâtiment et mobilier)	06.11.2012	850'000	285'700	21'300					
1001070	Réorganisation du SCCO (informatique)	06.11.2012	650'000	262'600	107'000	50'000				
SCSP	Service de la santé publique			290'000	0	0	0	0	0	0
1001076	Site unique HNE (étude)	27.03.2013	500'000	290'000						
SBAT	Service des bâtiments			20'000	380'000	0	0	0	0	0
1000855	CNIP, rénovation des locaux Dubied	01.04.2009	1'600'000	20'000	380'000					
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise			1'905'200	2'439'900	1'720'000	1'010'000	0	0	0
1000508	STI, développement info.cantonale 04-09	02.06.2004	9'700'000	500'000	1'260'000	1'160'000	1'010'000			
1000801	SIEN, développement du Guichet unique	02.09.2009	4'500'000	600'000	860'000	560'000				
1000971	Refonte du site Internet de l'Etat	20.04.2011	300'000	79'000						
1001030	Sécurité informatique (matériel, logiciels)	22.05.2013	350'000	165'700						
1001034	Renouvellement des router-switches de périph. NCN	22.05.2013	350'000	100'000	104'500					
1001035	Passage à 10GB sur l'infrastructure NCN	22.05.2013	300'000	70'000	55'400					
1001038	Renouvellement du matériel WIFI	24.10.2012	260'000	60'000	60'000					
1001072	Renouvellement infrastr. (réseau, salles, machines)	22.05.2013	400'000	206'000						
1001073	Nouveaux projets de développement	22.05.2013	370'000	124'500	100'000					
DJSC	Département de la justice, de la sécurité et de la culture			9'138'700	10'314'540	5'177'000	350'000	100'000	100'000	90'000
SPEN	Service pénitentiaire			9'005'900	9'500'000	4'767'000	0	0	0	0
1000237	EEP Bellevue, rénovation	18.03.2008	17'268'969	5'501'300	5'200'000	2'939'000				
1000487	ED La Promenade, rénovation et agrandissement *	18.03.2008	19'899'701	3'434'600	4'300'000	1'828'000				
1000903	Mise en place du logiciel JURIS	11.08.2010	150'000	70'000						
PONE	Police			0	614'540	60'000	0	0	0	0
1000422	Réseau radio pour le service de sécurité	03.07.2001	9'100'000	207'540						
1001021	Assainissement des installations techniques PONE	21.09.2011	339'000	105'000						
1001024	Appareils divers PONE	21.09.2011	527'000	142'000	60'000					
1001099	Bornes SOS postes PX	11.09.2013	235'000	160'000						
OPAN	Conservation du patrimoine			22'800	0	0	0	0	0	0

Investissements en cours (en Fr.)		Date	Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
3000367	Restauration de la Collégiale	01.10.2008	1'953'000	22'800						
OAEN	Office des archives			110'000	200'000	350'000	350'000	100'000	100'000	90'000
1001041	Création des moyens nécessaires LArch	22.02.2011	1'450'000	110'000	200'000	350'000	350'000	100'000	100'000	90'000
DEF	Département de l'éducation et de la famille			5'126'000	710'000	374'400	0	0	0	0
SDEF	Secrétariat général			846'000	0	0	0	0	0	0
1000923	Bâtiment Microtechnique, Microcity	26.05.2010	65'200'000	63'000						
1000975	Bâtiment Microtechnique, crédit d'étude	26.05.2010	2'500'000	290'000						
1000976	Bâtiment Microtechnique, divers et imprévus	26.05.2010	3'700'000	493'000						
CONS	Conservation du patrimoine			16'000	0	0	0	0	0	0
1000872/3	Campus Arc 1 - Conservatoire NE, bâtiment	02.09.2004	--	16'000						
SFPO	Service formation post-obligatoire			2'697'800	0	0	0	0	0	0
3000375	Transfert du Comlab au CSEM	01.04.2009	8'500'000	2'697'800						
LDDR	Lycée Denis-de-Rougemont			0	0	374'400	0	0	0	0
1000927	Lycée DDR, assainissement des façades (étude)	25.08.2010	400'000	170'000	0	0	0	0	0	0
LBCC	Lycée Blaise-Cendraris			170'000		374'400				
1001095	LBC Chaux-de-Fonds, assainissement des toitures	11.09.2013	320'000	170'000						
CPLN	Centre formation Littoral			330'300	0	0	0	0	0	0
1000899	CPLN, assainissement thermique (étude)	22.12.2010	1'500'000	330'300						
CIFOM	Centre formation Montagnes			900'000	710'000	0	0	0	0	0
1001042	CIFOM, mise en conformité (r. de la Paix 60)	25.01.2011	1'686'500	500'000	450'000					
1001043	CIFOM, mise en conformité (r. Jardinière 68)	25.01.2011	1'098'500	400'000	260'000					
UNIV	Université			165'900	0	0	0	0	0	0
1000744	Faculté des sciences, assainissement de 2 façades	27.03.2007	850'000	165'900						
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement			20'783'900	15'175'200	5'469'000	837'000	185'518	-220'900	-233'436
SCAT	Service de l'aménagement du territoire			81'200	0	0	0	0	0	0
1000038	Aménagement du Sentier du Lac	18.11.1996	650'000	81'200						
SCTR	Service des transports			4'191'000	2'631'000	1'594'000	-366'000	-349'482	-345'900	-308'436
7 ordres	Remboursements des prêts aux entre. de transports	1988 - 93 - 99	--	-366'000	-366'000	-366'000	-366'000	-349'482	-345'900	-308'436
2000064	Augmentation de capital pour la fusion TRN et TN	26.06.2012	3'000'000		1'500'000					
3000409	Crédit-cadre cantonal infrastructures ferroviaires	29.01.2013	14'700'000	4'557'000	2'997'000	460'000				
SPCH	Service des ponts et chaussées			12'107'200	7'888'200	1'845'000	410'000	95'000	0	0
1000003	10ème étape restaurat./aménagement. routes cantonales	28.03.1995	64'037'310	140'000						
1000241	11ème étape correct./aménagement. routes cantonales	04.10.2000	76'945'000	945'000	140'000	50'000				
1000784	Elaboration du dossier route H20	04.12.2007	12'870'000	1'450'000	1'780'000	1'000'000				
1000788	Construction du tunnel de Serrières	--	29'200'000	3'740'000	1'440'000	440'000	410'000	95'000		
1000830	Remplacement équipement déneigement TP	28.09.2009	300'000	55'000	55'000					
1000893	Assainissement et renforcement de 5 ouvrages d'art	24.05.2011	6'900'000	1'800'000	2'800'000	250'000				
1000894	Renforcement et réaménagement de la RC 1320	29.06.2011	4'270'000	45'000						
1000914	H18 - Evitement est Chx-de-Fds (étude avant-projets)	22.08.2012	240'000	90'000	80'000					
1001066	Introduction de MISTRA	06.06.2012	300'000	65'000	50'000	50'000				
1001086	Revitalisation des Prés-Maréchaux (travaux)	06.03.2013	125'000	85'000	85'000					
1001116	RPT 06 (bruit) - 2ème convention programme	03.09.2013	2'812'400	1'606'200	1'206'200					
3000369	Subvention part cantonale autoroute A5 (LF 8.3.60)	--	400'300'000	2'141'000	252'000					

Investissements en cours (en Fr.)		Date	Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement			1'208'000	1'450'000	8'000	8'000	0	0	0
10000333	3e programme d'assainissement inst. de chauffage	26.03.1996	1'300'000	8'000	8'000					
3000368	Assainissement des sites pollués (travaux)	01.10.2008	5'750'000	600'000	721'000					
3000376	Assainissement des sites pollués (étude)	01.10.2008	--	600'000	721'000					
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature			68'000	238'000	0	0	0	0	0
1001008	Aménagement du plan d'affectation "Vieille-Thielle"	27.06.2011	385'000	68'000	238'000					
SCAV	Service de la consommation et des aff. vétérinaires			15'000	0	0	0	0	0	0
1000916	Acquisition du logiciel Limsofhy	25.08.2010	354'400	15'000						
SAGR	Service de l'agriculture (y c. Evologia)			3'113'500	2'968'000	2'022'000	785'000	440'000	125'000	75'000
2000042	Soutien au secteur laitier (Cremo)	11.12.2002	1'150'000	-115'000	-115'000					
3000232	Travaux d'améliorations foncières	06.02.2001	5'900'000	200'000	200'000			40'000		
3000359	Travaux d'améliorations foncières	27.03.2007	4'100'000	350'000	565'000	587'000	300'000	200'000	25'000	
3000380	Travaux d'améliorations foncières	31.03.2010	2'300'000	150'000	430'000	550'000	400'000	200'000	100'000	75'000
3000381	Subventions aux constructions rurales	29.01.2013	5'100'000	1'871'500	1'700'000	800'000				
3000383	Construction de la fromagerie Les Bayards	29.01.2013	750'000	500'000	250'000					
3000385	Subvention pour les plans de gestion intégrée	29.08.2011	100'000	18'200						
3000408	Assainissement de l'abattoir des Ponts-de-Martel	29.01.2013	694'000	138'800						
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale			724'500	4'479'400	896'900	4'047'075	3'874'075	-623'925	-623'925
NECO	Service de l'économie			724'500	4'479'400	896'900	4'047'075	3'874'075	-623'925	-623'925
2000067	Prêt politique régionale 2012-2015	02.10.2012	14'000'000	750'000	3'480'400	930'400	4'080'575	3'907'575	-590'425	-590'425
2000058	Prêt politique régionale 2008-2011	23.06.2009	14'000'000	-25'500	999'000	-33'500	-33'500	-33'500	-33'500	-33'500

* Le crédit d'engagement concernant la rénovation du bâtiment Promenade 20 (EDPR) sera augmenté (demande de crédit complémentaire) afin de financer la création de 5 cellules supplémentaires (570'000 francs), de réaffecter le service médical au niveau 2 (640'000 francs). Parallèlement une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment attenant à l'établissement pénitentiaire (2'000'000 francs) sera présentée au Grand Conseil. Ces dépenses seront vraisemblablement anticipées sur l'année 2014, compte tenu des disponibilités.

Les montants correspondent à des recettes.

Les montants correspondent à des frais d'études.

Planification financière de législature 2015-17, planification financière des tâches 2018 et perspectives 2019-2020

Investissements à solliciter et projets futurs

Investissements à solliciter et projets futurs (en Fr.)		Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
TOTAL	Etat de Neuchâtel		18'441'300	52'972'000	73'988'000	89'512'500	72'294'000	42'244'000	57'914'000
AULE	Autorités législatives		0	0	0	0	0	0	0
AUEX	Autorités exécutives		0	0	0	0	0	0	0
AUJU	Autorités judiciaires		0	1'000'000	13'000'000	13'000'000	12'740'000	0	0
SG	Serçariat général		0	1'000'000	13'000'000	13'000'000	12'740'000	0	0
	Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ)	39'740'000		1'000'000	13'000'000	13'000'000	12'740'000		
DFS	Département des finances et de la santé		1'990'000	8'083'000	12'945'000	19'150'000	16'600'000	8'300'000	24'100'000
SBAT	Service des bâtiments		800'000	1'393'000	1'300'000	8'400'000	7'000'000	3'500'000	10'300'000
1001110	Sécurité feu, détection incendie	1'700'000	400'000	400'000	400'000				
1001111	SBAT - Chaudières *	2'800'000	400'000	400'000	400'000	200'000			
	Perreux, valorisation du site (étude)	193'000		193'000					
	Tivoli 16 - Pavillon	100'000			100'000				
	Crédit-cadre II - assain. env. (37.5 mios)								
	- Lycée Denis-de-Rougemont	9'400'000		400'000		4'500'000	4'500'000		
	- Tivoli 22 (y.c.achat 4ème étage) **	6'300'000		400'000	400'000		2'200'000		
	- Lycée Jean-Piaget	5'900'000					300'000	2'800'000	2'800'000
	- CIFOM	7'900'000						400'000	4'000'000
	- Breguet 2	8'000'000						300'000	3'500'000
OCNL	Office du logement		0	4'500'000	4'500'000	4'500'000	4'500'000	0	0
	Aide au logement (crédit quadriennal)	18'000'000		4'500'000	4'500'000	4'500'000			
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise		1'190'000	1'890'000	6'645'000	5'450'000	4'300'000	4'000'000	13'000'000
8 ordres	Projets et acquisitions SIEN débutant en 2014	2'595'000	1'190'000	740'000	395'000	150'000			
	Projet NEMO	1'000'000		150'000	250'000	300'000	300'000		
	Schéma directeur 2015-2020	8'500'000		1'000'000	3'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	
	Schéma directeur 2021-2025	8'500'000							1'000'000
SCSP	Relocalisation du SIEN (y.c. achat du bâtiment Cadolles 7)	23'500'000			3'000'000	3'500'000	2'500'000	2'500'000	12'000'000
	Service de la santé publique	5'000'000	0	300'000	500'000	800'000	800'000	800'000	800'000
	e-health (dont projet pilote syst.info PMS)			300'000	500'000	800'000	800'000	800'000	800'000
	<i>Adaptation des infrastructure EMS - subvention d'investissement</i>								
	<i>Participation à la capitalisation HNE et investissement</i>								
DISC	Département de la justice, de la sécurité et de la culture		1'391'100	1'800'000	400'000	250'000	250'000	250'000	250'000
PONE	Police		1'391'100	0	0	0	0	0	0
1001067	Intégration de la police local de Neuchâtel (bâtiment et mobilier)	518'400							
1001068	Intégration de la police local de Neuchâtel (équipement)	672'700							
1001101	Renouvellement de matériel de communication (PDA)	200'000							
SPNE	Service pénitentiaire		0	1'650'000	0	0	0	0	0
	Rénovation de La Ronde	1'500'000		1'500'000					

Investissements à solliciter et projets futurs (en Fr.)		Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
	Logiciel JURIS, développement	150'000		150'000					
	Aménagement du site pénitentiaire de La Chaux-de-Fonds	--							
SEAC	Service des archives	300'000	0	150'000	150'000	0	0	0	0
	Bâtiment archives cant. et communales			150'000	150'000				
OPAN	Office patrimoine et archéologie		0	0	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
	Collégiale, 2ème étape	2'100'000			250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
DEF	Département de l'éducation et de la famille		3'965'200	11'550'000	15'908'000	15'987'500	5'850'000	1'000'000	0
SCOL	Constructions scolaires		375'200	1'400'000	4'908'000	4'887'500	3'750'000	0	0
	Transformations et assainissement des collèges et salles de classe	15'320'700	375'200	1'400'000	4'908'000	4'887'500	3'750'000		
CPLN	Centre formation Littoral		3'400'000	10'050'000	10'000'000	10'000'000	1'100'000	0	0
1000926	CPLN NE, assainissement énergétique	34'100'000	3'000'000	10'000'000	10'000'000	10'000'000	1'100'000		
1001122	CPLN-EPC Neuchâtel, déménagement	400'000	400'000	50'000					
CIFOM	Centre formation Montagnes		190'000	100'000	0	0	0	0	0
1001123	CIFOM - Domoitque Klaus 1	140'000	40'000	100'000					
1001124	CIFOM - EAA - Sertissage	150'000	150'000						
UniNE	Université		0	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0
	Façades	4'000'000			1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement		11'095'000	30'539'000	31'085'000	37'751'000	33'520'000	29'500'000	30'510'000
SCTR	Service des transports		500'000	5'300'000	1'700'000	1'000'000	0	0	0
3000417	Crédit-cadre tronçons frontaliers	6'000'000	500'000	4'800'000	700'000				
	Aménagements pour la priorisation du trafic des bus	2'500'000		500'000	1'000'000	1'000'000			
	Crédit-cadre projet de mobilité	--							
SPCH	Service des ponts et chaussées		9'690'000	16'504'000	25'120'000	26'066'000	28'690'000	24'590'000	25'000'000
1001112	Entretien constructif 2014 - 2017	16'800'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000			
1001113	Reconstruction RC1310 Ponts-Martel - Sagne	13'000'000	500'000	2'000'000	4'000'000	3'000'000	3'000'000	500'000	
1001114	12ème étape correction/aménagement des routes cantonales ***	29'600'000	4'560'000	3'410'000	2'600'000	2'140'000	2'900'000	3'400'000	3'200'000
1001115	RPT 07b - 2ème convention programme	5'000'000	200'000	2'500'000					
1001117	Renouvellement du parc véhicules et machines	2'570'000	230'000	1'090'000	500'000	750'000			
	H20 (assainissement)	24'000'000		3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
	- revenus (contributions aux routes principales)	-14'400'000		-1'800'000	-1'800'000	-1'800'000	-1'800'000	-1'800'000	-1'800'000
H10	Evitement de Pesex (étude)	1'000'000		260'000	300'000	440'000			
	- revenus (contributions aux routes principales)	-600'000		-156'000	-180'000	-264'000			
	Assainissement bruit routier - routes prioritaires (H10-H18-H20)	8'000'000		2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000		
	- revenus (contributions aux routes principales)	-4'800'000		-1'200'000	-1'200'000	-1'200'000	-1'200'000		
	Assainissement et renforcement des ouvrages d'art	31'300'000		1'900'000	1'300'000	200'000	6'000'000	6'000'000	3'000'000
	- revenus (contributions aux routes principales)	-2'400'000		-1'200'000	-1'200'000				
	Assainissement des ouvrages d'art et électromécanique H20	45'000'000			5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000
	- revenus (contributions aux routes principales)	-27'000'000			-3'000'000	-3'000'000	-3'000'000	-3'000'000	-3'000'000
	Galerie de sécurité au Tunnel de La Vue-des-Alpes (étude)	3'000'000			1'000'000	2'000'000			
	- revenus (contributions aux routes principales)	-1'800'000			-600'000	-1'200'000			
H10	Tunnel de La Clusette (assainissement)	35'000'000			5'000'000	9'000'000	9'000'000	7'000'000	5'000'000
	- revenus (contributions aux routes principales)	-18'600'000			-3'000'000	-5'400'000	-5'400'000	-4'200'000	-600'000
H18	Nouvelle liaison H18-H20 (étude)	1'000'000			500'000	500'000			

Investissements à solliciter et projets futurs (en Fr.)		Crédit d'engage- ment	Budget 2014	PFL 2015	PFL 2016	PFL 2017	PFT 2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020
	- revenus (contributions aux routes principales)	-600'000			-300'000	-300'000			
	Part neuchâteloise aux mesures d'agglomération	6'000'000		500'000	2'500'000	1'500'000	1'500'000		
	RPT04 (eaux) - 3ème et 4ème convention programme	14'000'000			500'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
	RPT06 (bruit) - 3ème convention programme	16'500'000			1'500'000	1'500'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000
	RPT07b (crues) - 3ème et 4ème convention programme	24'000'000			2'500'000	2'500'000	2'500'000	3'000'000	3'000'000
	Renouvellement du parc véhicules et machines 2018-2024	77'400'000					1'220'000	1'220'000	1'300'000
	13ème étape correction/aménagement des routes cantonales	22'000'000					400'000	400'000	2'900'000
	Remplacement équipement déneigement transp. privés 2018-2024	350'000					70'000	70'000	
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement		0	5'460'000	750'000	6'200'000	1'200'000	1'200'000	1'200'000
	Assainissement des sites pollués (travaux)	4'600'000			700'000	900'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
	Assainissement des sites pollués (études)	950'000			50'000	300'000	200'000	200'000	200'000
	Analyseur micropolluant pharmaceutique	460'000		460'000					
	Prise de participations dans des sociétés électriques	10'000'000		5'000'000		5'000'000			
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature		210'000	645'000	785'000	460'000	630'000	410'000	610'000
1001118	Aménagement de la pisciculture de Colombier	210'000							
	Revitalisation des rives et berges	1'000'000		100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
	Revitalisation interne des marais	1'000'000		150'000	150'000	100'000	50'000	50'000	50'000
	Autres investissements SFFN	2'590'000		395'000	535'000	260'000	480'000	260'000	460'000
SCAV	Service de la consommation et des aff. vétérinaires		280'000	600'000	0	0	0	300'000	700'000
1001119	Transformation du centre collecteur de Montmollin	280'000		100'000					
	Autres investissements SCAV	1'500'000		500'000				300'000	700'000
SAGR	Service de l'agriculture (y c. Evologia)		415'000	2'030'000	2'730'000	4'025'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000
1001125	Assainissement du bâtiment EMTN	1'495'000		400'000	300'000	795'000			
1001126	Assainissement du bâtiment Aurore 6	355'000	155'000	200'000					
3000411	Subvention aux plans de gestion intégrée	120'000	30'000	30'000	30'000	30'000			
1001127	Evologia, entretien du bâtiment et de l'éclairage	230'000	230'000						
	Assainissement de la Grange	300'000		300'000					
	Assainissement de la Ferme de l'Aurore	300'000			200'000	100'000			
	Subventions aux fromageries	2'600'000		800'000	800'000	800'000	200'000		
	Subventions aux constructions rurales	10'200'000		900'000	900'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
	Travaux d'améliorations foncières	14'000'000		300'000	500'000	600'000	1'100'000	1'300'000	1'300'000
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale		0	0	650'000	3'474'000	3'334'000	3'194'000	3'054'000
NECO	Service de l'économie		0	0	650'000	3'474'000	3'334'000	3'194'000	3'054'000
	Prêt politique régionale 2016-2019	14'000'000			3'500'000	3'500'000	3'360'000	3'220'000	3'080'000
	Aresa - Phase II	650'000			650'000	-26'000	-26'000	-26'000	-26'000

* Début des travaux concernant les chaudières vraisemblablement reporté en 2015.

** L'achat du 4ème étage à Tivoli 22 sera éventuellement anticipé sur l'année 2014, compte tenu des disponibilités.

*** Les dépenses probables 2014 pour la 12ème étape de correction et d'aménagement des routes cantonales seront inférieures au budget (2'850'000 francs).

Les projets ayant un numéro d'ordre sont des crédits d'engagement à solliciter "en suspens" dont la validation politique aura lieu dans le courant de l'année 2014 (premières dépenses inscrites au budget 2014).

Les montants correspondent à des recettes.

Les montants correspondent à des frais d'études.

Les crédits d'engagement ne sont pas estimables compte tenu des informations actuelles à disposition des départements.

Le plan financier qui accompagne le Programme de législature a été conçu en tablant sur une croissance annuelle des charges et des revenus de 0,5 % hors inflation comme base de référence initiale. Il identifie également les principaux éléments qui s'écartent – favorablement ou défavorablement – de cette évolution et propose les premières orientations permettant de limiter le déséquilibre financier.

Les mesures les plus significatives sont celles qui permettront de contenir la croissance des charges salariales à 0,5 % par an et de contenir celle de la facture sociale. Elles sont complétées de choix autorisant d'envisager une progression des ressources supérieure à 0,5 % par an en lien avec quelques domaines particuliers. S'y ajoutent aussi des limitations ou des restrictions dans certaines prestations, initiant des tendances financières de long terme plus saines et plus supportables.

Pour le Conseil d'État, ces mesures sont à envisager en priorité dès lors qu'elles ne déploieront leurs effets que dans la durée et qu'il est donc d'autant plus important de les mettre en œuvre sans retard. Elles correspondent aussi à l'engagement et à la volonté du gouvernement de travailler dans une perspective durable, par un assainissement en profondeur de la situation financière du canton, en cherchant avant tout à reprendre la maîtrise des tendances fondamentales.

Pour autant, ces efforts importants doivent encore être complétés d'un travail de priorisation et de choix rigoureux qui interviendront à l'occasion de la préparation des budgets annuels. À défaut, et malgré les réformes déjà engagées ou envisagées dans ce Programme de législature, les impondérables auxquels doit faire face notre canton risquent d'aggraver régulièrement le déséquilibre des finances cantonales.

En lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation financière, le gouvernement privilégie une démarche progressive et par étapes, dont la première est constituée des mesures prévues dans ce Programme de législature. Les étapes suivantes accompagneront les budgets annuels et pourront ainsi faire l'objet d'un débat devant le Parlement. Ce dernier aura également l'occasion de décider d'éventuelles mesures complémentaires en lien avec le traitement de la motion no 13.186 (programme d'assainissement de l'ordre de 164 millions).

À l'évidence, le défi financier que doit affronter le Canton de Neuchâtel est de taille. Certaines ambitions devront être limitées, de nouvelles restrictions et de nouveaux revenus devront être envisagés. La démarche demandera rigueur et constance, mais ne pourra aboutir que si, à côté des efforts sollicités de tous, elle ouvre des perspectives positives pour le canton, pour ses habitantes et ses habitants, ainsi que pour ses acteurs économiques et sociaux.



7. CONCLUSION

Confiance et détermination.

Deux termes qui constituent la ligne d'action du Conseil d'État lors de cette législature. Quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps : celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion. Une démarche nécessaire pour rassembler et envisager de relever ensemble des défis de taille, pour oser affronter positivement les changements qui s'imposent à notre canton.

Pour retrouver une entière sérénité, Neuchâtel doit compter sur ses qualités indéniables, affronter ses faiblesses et profiter des opportunités qui se manifesteront si la direction choisie est clairement établie.

C'est l'un des objectifs poursuivis par ce Programme de législature, dont l'ambition est de dépasser une lecture du canton par les seuls produits et charges de l'État, en donnant du sens, en suscitant les enthousiasmes.

Fixer un cap et tracer des lignes, pour inspirer les choix et l'action.

Le président du Conseil d'État
et chef du Département des finances
et de la santé



Laurent KURTH

Le vice-président du Conseil d'État
et chef du Département de la justice,
de la sécurité et de la culture



Alain RIBAUX

La cheffe du Département
de l'éducation et de la famille



Monika MAIRE-HEFTI

Le chef du Département du développement
territorial et de l'environnement



Yvan PERRIN

Le chef du Département de l'économie
et de l'action sociale



Jean-Nathanaël KARAKASH

La chancelière d'État



Séverine DESPLAND


© Chancellerie d'État – Mai 2014

Création graphique

CIFOM - École d'arts appliqués La Chaux-de-Fonds / Davina Strunga

Mise en page

Matthias Mermod



**NOU
NOU**

**Chancellerie d'État
Château
2001 Neuchâtel
Tél. 032 889 40 03
Secretariat.Chancellerie@ne.ch
www.ne.ch/programmelegislature**